



Délibération du Conseil Communautaire

Le mercredi 29 avril 2026 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Paussac et Saint Vivien sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 23 avril 2026 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	60	
Titulaires présents	54	Jean-Pierre Prigul – Martine Pistarino – Thierry Décima – Françoise Bourgoïn – Christèle Durieux – Pascal Devars – Patrick Gérard-Saigne – Monique Boineau-Serrano – Jean-Bruno Déroulède – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Frédéric Beauvier – Luc Chapuzet – Laëtitia Masclet – Hervé Toussaint – Fabrice Jaubert – Gérard Gobert – Michel Séjourné – Jean-Jacques Desprès – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Clément Le Mercier – Géry Denis – Gilles Mercier – Nicolas Platon – Laurent Christine – Dominique Caillou – Cécily Bergier – Uriel Gadessaud – Danièle Delpey – Stéphane Durousseau – Franck Blanchardie – Philippe Chotard – Karine Incardona – Christophe Rossard – Jean-Pierre Chaumette – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël de Luca – Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Brigitte Poutier -Thierry Bacus – Priça Mortier – Florent Simon – Julie Bordet – Guillaume Durand – Joëlle SaintMartin – Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud – Pierre-Albert Benedetti
Suppléants présents	3	Gilles Clauzeau pour la commune de La Chapelle Grésignac Frédéric Queyret pour la commune de St André de Double Thierry Charenton pour la commune de Jean-Claude Arnaud
Titulaires absents	6	Allain Tricoire – Philippe Bogaert – Pierre Guigné – Jean-Claude Arnaud – Denis Ferrand – Mélanie Célérier
Procurations	3	Allain Tricoire à Jean-Pierre Prigul Denis Ferrand à Floren Simon Mélanie Célérier à Julie Bordet

DELIBERATION N° 2026/64 : (Code Nomenclature /534)**DATE : 29 AVRIL 2026****RAPPORTEUR : Didier Bazinet****OBJET : Désignation des délégués au Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**

Le SCoT fixe la stratégie pour 20 ans des politiques publiques à l'échelle d'un bassin de vie. C'est la vision d'avenir du territoire co-construite par les élus.

Le syndicat du SCoT Périgord Vert se compose des communautés de communes de Dronne et Belle, Isle Loue Auvézère Périgord, Pays de Saint Aulaye, Périgord Limousin, Périgord Nontronnais et Périgord Ribéracois. Elles contribuent financièrement à son fonctionnement.

La CCPR doit désigner 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants. Ce choix peut porter sur l'un des membres du conseil communautaire ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Le Président propose les candidatures suivantes :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Francis Lafaye	Françoise Bourgoin
Pascal Devars	Priça Mortier
Jean-Bruno Déroulède	Fabrice Jaubert
Bruno Limerat	Uriel Gadessaud
Franck Blanchardie	Gérard Gobert
Cecily Bergier	Joël De Luca

Décision du Conseil Communautaire :**Votes pour : 60****Votes contre : 0****Abstention : 0**

La secrétaire de séance du 29 avril 2026
Christophe Rossard



Publié le : 11/05/2026

**Le Président de la Communauté de
Communes du Périgord Ribéracois**
Didier Bazinet

Signé électroniquement le 06/05/2026 à 18:08
par Didier BAZINET



Signature numérique de Didier BAZINET
PRESIDENT

Le 06/05/2026 18:09:51